DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 01

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

CONVENTION DU PROGRAMME D'INTERÊT GENERAL (PIG) À L'ECHELLE DES 87 COMMUNES DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065886-20211012-20211012_CC_D01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/10/2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat,

Vu la séance du conseil communautaire en date du 28 janvier 2020 approuvant définitivement le programme local de l'habitat,

L'amélioration de l'habitat dans le parc privé ancien est une ambition forte de Loire Forez agglomération, exprimée notamment dans le programme local de l'habitat, et mise en œuvre au travers d'un programme d'intérêt général (PIG) dédié.

C'est pourquoi, compte-tenu des enjeux de vieillissement de la population, de persistance des situations de précarité énergétique et des situations d'habitat indigne, Loire Forez agglomération souhaite reconduire les actions en faveur de la requalification de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire, engagées dans le cadre du précédent PIG, qui vient de se terminer,

Toutefois, afin de s'inscrire dans la dynamique nationale portée par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), il paraît nécessaire d'adosser les objectifs aux thématiques d'intervention prioritaires de cette agence de l'Etat. Il est donc proposé pour la période 2021-2026 de mettre en place un nouveau dispositif opérationnel PIG à l'échelle des 87 communes, permettant notamment de :

- Lutter contre la précarité énergétique, et contre l'habitat indigne et dégradé des propriétaires occupants ;
- Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement des propriétaires occupants ;
- Développer une offre de logements locatifs privés réhabilités et conventionnés.

La mission confiée à la structure d'animation mise en place à ce titre contribuera également aux thématiques relevant des objectifs spécifiques communautaires, notamment :

- Aider au conventionnement locatif des logements vacants ou en renouvellement de bail, plus particulièrement sur les communes soumises à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (objectif à atteindre une offre en logement locatif social représentant 20 % du parc total) ;
- Lutter contre la vacance de logements en centre-bourg / centre-ville en favorisant notamment l'accès à la primo-accession ;
- Accompagner des copropriétés fragiles ;
- Lutter contre le mal logement par un dispositif de trésorerie.

Pour la mise en œuvre de ce PIG, il est proposé de signer une convention partenariale avec l'ANAH et l'Etat permettant ainsi de mobiliser des financements, à la fois en ingénierie et en aides aux travaux des particuliers.

La présente convention prendra effet à la date apposée par le dernier signataire, pour une durée opérationnelle de 5 ans

Parallèlement, des échanges auront lieu avec tous nos partenaires pour l'atteinte de nos objectifs de réhabilitation du parc privé ancien. Des conventions annexes seront formalisées ultérieurement, le cas échéant, avec ces partenaires, afin de préciser les modalités de leurs interventions.

Loire Forez agglomération s'engage prévisionnellement à hauteur, cumulée sur 5 ans, de :

- 1 367 850 € HT sur le budget de fonctionnement, pour couvrir les dépenses d'animation et d'ingénierie, le restant à charge réel se limitant à 181 230 € HT après déduction des aides de l'ANAH ;
- 4 976 720 € HT sur le budget d'investissement, en aides directes au financement des travaux des porteurs de projet (en incluant les aides du PLH mobilisées à travers le PIG).

Ces sommes supposent que 100% des objectifs seront atteints, les taux de réalisation du précédent PIG s'étant révélés d'un excellent niveau.

Ces aides permettront d'intervenir sur près 2 380 logements sur 5 ans (en intégrant le fait qu'un même logement peut parfois cumuler des aides sur plusieurs lignes).

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant. Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un tel avenant. La présente convention pourra être résiliée, par le Maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération. Ce document reprend notamment le périmètre d'intervention, les enjeux et objectifs quantitatifs de l'opération, les modalités de financement de chacun des partenaires, d'organisation et de suivi, ainsi que sa durée.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention pour la mise en place d'un programme d'intérêt général à l'échelle des 87 communes de Loire Forez agglomération pour une durée de 5 ans ;
- autoriser le Président à signer cette dernière, y compris après intégration de modifications formelles sollicitées par les partenaires, tant que le fond et les engagements financiers ne sont pas remis en cause.

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la convention pour la mise en place d'un programme d'intérêt général à l'échelle des 87 communes de Loire Forez agglomération pour une durée de 5 ans ;
- autorise le Président à signer cette dernière, y compris après intégration de modifications formelles sollicitées par les partenaires, tant que le fond et les engagements financiers ne sont pas remis en cause.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Signé électroniquement le 16/10/2021

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services

Signé électroniquement le 18/10/2021